

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque municipale est un service public destiné à toute la population. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public.

La vocation de la bibliothèque est de permettre aux habitants d'avoir accès, sans discrimination, à tous les documents constituant les collections et aux services proposés.

HORAIRES D'OUVERTURE

Bibliothèque du village

	Matin	Après - midi
Lundi	10 h à 12 h	13 h à 19 h
Mardi	10 h à 12 h	14 h à 17 h
Mercredi	9 h Journée	continue 18 h
Jeudi	Fermeture	hebdomadaire
Vendredi	10 h à 12 h	14 h à 18 h
Samedi	9 h à 12 h	

Annexe de la Bastide de la Salle

	Matin	Après - midi
Mercredi	10 h à 12 h	14 h à 17 h

ADHÉSION

Consultation sur place libre et gratuite.

Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés de leurs parents pour s'inscrire.

Tous changements de domicile, de numéro de téléphone et d'adresse mail doivent être impérativement signalés.

Cotisation annuelle

Pour les Boucains

10 € par famille

Gratuit jusqu'à 18 ans

Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA

Pour les personnes n'habitant pas la commune

15 € par famille

Modalité

Justificatif de domicile

Inscription à titre collectif

Peuvent s'inscrire gratuitement au titre de collectivité :

- les services municipaux de la commune
- les classes de la commune

- les crèches de la commune
- les maisons de retraite de la commune
- les centres de loisirs de la commune
- les clubs du troisième âge de la commune
- les bibliothèques des communes travaillant avec la BD13

PRÊT

Les lecteurs peuvent emprunter :

- 6 documents par personne
- 6 DVD* adulte et 3 DVD* enfant **par famille**

***Les DVD ne sont prêtés qu'aux lecteurs adultes.**

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. Pour les collectivités, il l'est sous la responsabilité de la personne détachée par la collectivité.

La durée de prêt est de trois semaines pour les livres, les périodiques, les bandes dessinées et les CD.

La durée de prêt est d'une semaine pour les DVD.

Les liseuses numériques sont prêtées pour une durée d'un mois aux lecteurs de plus de 18 ans.

Le nombre de réservations par adhérent est limité à trois documents.

La mise à disposition des documents réservés est de huit jours pour les livres, périodiques, CD et de trois jours pour les DVD à partir de l'avis donné par téléphone à l'adhérent.

Si le lecteur ne vient pas l'emprunter avant la date limite de réservation, le document redevient disponible au prêt.

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont prêtés :

- utiliser un marque-page
- ne pas réparer les livres
- ne pas renverser de liquide ou de nourriture sur les livres
- faire attention au sable sur la plage
- ne pas faire de traces de doigts sur les DVD et les CD

Certains ouvrages sont exclus du prêt (ils portent une bande rouge), ils peuvent être consultés sur place (ouvrages de références : dictionnaires, encyclopédies).

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour des documents (rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt).

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer le remplacement ou le remboursement de la valeur du document.

DROITS ATTACHÉS AUX DOCUMENTS

La bibliothèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteur. Aussi dégage-t-elle sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous.

Les auditions ou visionnements des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage dans le cadre familial ou privé.

La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.

La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédias est formellement interdite.

SUPPORTS AUDIOVISUELS

Le lecteur est responsable des supports audiovisuels empruntés (CD audio, DVD, liseuse). Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé par l'utilisateur.

Les supports audiovisuels sont fragiles et coûteux.

Nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin lors de leur transport et de leur utilisation.

Les DVD doivent être manipulés exclusivement par les adultes.

ACCÈS À INTERNET

L'espace Internet est ouvert à tous.

Des créneaux d'une heure sont proposés pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Il est toléré l'impression de cinq pages de texte.

En cas de connexion à des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public et/ou de nature à porter préjudice à un tiers, le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre la connexion et de prendre des mesures de restriction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

DONS DE LIVRES

Le don est une démarche pas une décharge.

Tout don de document, hors DVD, est accepté et **doit être donné en main propre** aux bibliothécaires.

L'état des livres doit être excellent, ce qui leur assurera une bonne durée de vie.

Ces documents sont intégrés aux collections existantes de la bibliothèque lorsqu'ils répondent aux principes de gestion de la collection, mais le plus souvent les livres sont donnés aux lecteurs par l'intermédiaire du « livres-service » situé à l'entrée de la bibliothèque.

COMPORTEMENT DES USAGERS

La bibliothèque est un lieu de vie ouvert à tous.

Aussi les lecteurs sont-ils tenus :

- de respecter les autres usagers en adaptant leur comportement en fonction du public présent
- de ne pas manger ou boire pendant leur visite
- de ne pas téléphoner

Dans les locaux de la bibliothèque les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ; le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

Les animaux ne sont pas admis, exception faite pour les chiens de lecteurs en situation de handicap.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement qui est affiché dans la bibliothèque.